

A.S CONSEIL
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 38 Lotissement les Maripas - 97354 REMIRE MONTJOLY
533 631 693 RCS CAYENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 24 juillet,
A 9 heures,

Monsieur Alain SORBE,
demeurant 38 Rue des Maripas, 97354 REMIRE MONTJOLY,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 € composant le capital social de la société A.S CONSEIL,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

Après avoir rappelé que :

- aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 2 janvier 2017, il a été décidé de réduire le capital social de 10 000 € à 2 000 €, par voie de renonciation de la Société à appeler une partie du capital non encore versé, et de réaliser les formalités au Registre du Commerce et des sociétés de CAYENNE à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CAYENNE le 28 mai 2024 ;

- à la date du 27 juin 2024, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

En conséquence, le gérant :

- constate l'expiration du délai d'opposition des créanciers et l'absence d'opposition émanant de ces derniers,

- constate la réalisation de la condition suspensive relative à la modification de l'objet social et de la mise à jour de l'adresse du siège social,

- et décide de réaliser l'ensemble des formalités au Registre du Commerce et des sociétés de CAYENNE ;

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Alain SORBE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' and 'S' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the left.